

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

5, rue du château

51230 Pleurs

Membre du collectif

*Ecep51*



www.ecep51.fr

Le 2 Février 2023,

A Pleurs,

Objet : Projet éolien de Bermont

Monsieur Delaître Fabrice, commissaire-enquêteur,

Je suis **contre** ce projet de parc éolien de Bermont pour, entre-autres, les raisons suivantes.

A l'initiative du promoteur TotalEnergies, il est question sur la commune de St Amand sur Fion d'implanter un parc de 8 éoliennes et 2 postes de livraison qui densifient un peu plus le territoire.

## Avis MRAe

### A - SYNTHÈSE DE L'AVIS

La société TotalEnergies projette d'implanter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Amand-sur-Fion, dans le département de la Marne (51). Le projet de parc éolien de Bermont comporte 8 éoliennes ainsi que de 2 postes de livraison pour l'acheminement du courant électrique. La production annuelle estimée est de 72 GWh, soit selon l'Ae, l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle de 10 900 foyers<sup>2</sup>.

Ce projet de parc éolien est situé dans une zone favorable au développement de l'éolien, mais dans un contexte éolien déjà très dense. La zone d'implantation se trouve à proximité immédiate de plusieurs parcs éoliens autorisés et pour la plupart déjà mis en service. Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de parc éolien de Bermont a été déposé simultanément avec 2 autres dossiers avec des analyses communes. Il s'agit du projet éolien de la Moivre porté par TENERGIE (6 éoliennes) à Saint-Jean-sur-Moivre et du projet éolien de la Blanche Côte porté par OSTWIND/SEPE la Blanche Côte (5 éoliennes) à Vanault-le-Châtel. Ces derniers ont fait l'objet d'avis de l'Autorité environnementale en date du 8 février 2022<sup>3</sup> et du 22 juillet 2021<sup>4</sup>, auxquels le présent avis se réfère.

- Saturation

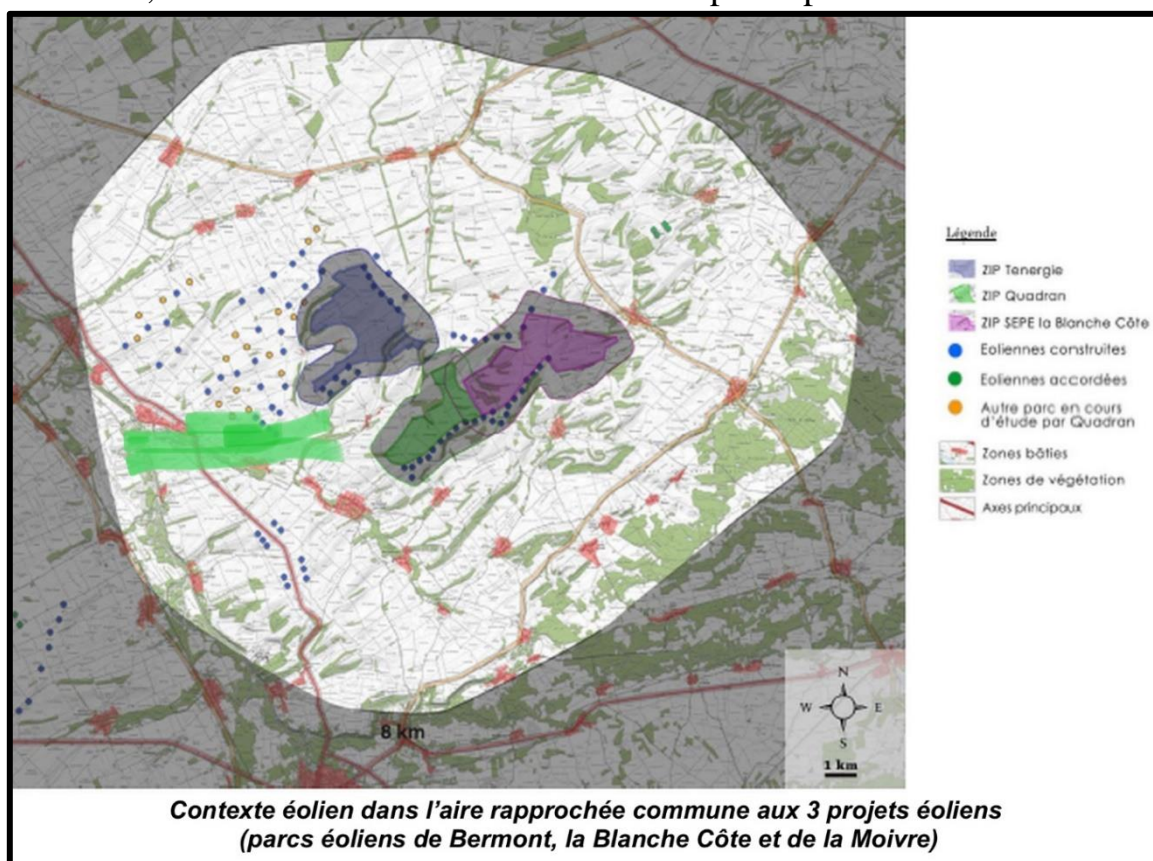
Ce nouveau parc vient en extension d'un pôle de parcs éoliens existants et est concomitant à 2 autres parcs de 9 et 6 aérogénérateurs.

L'aire d'étude rapprochée comporte 19 parcs pour un total de 107 éoliennes.

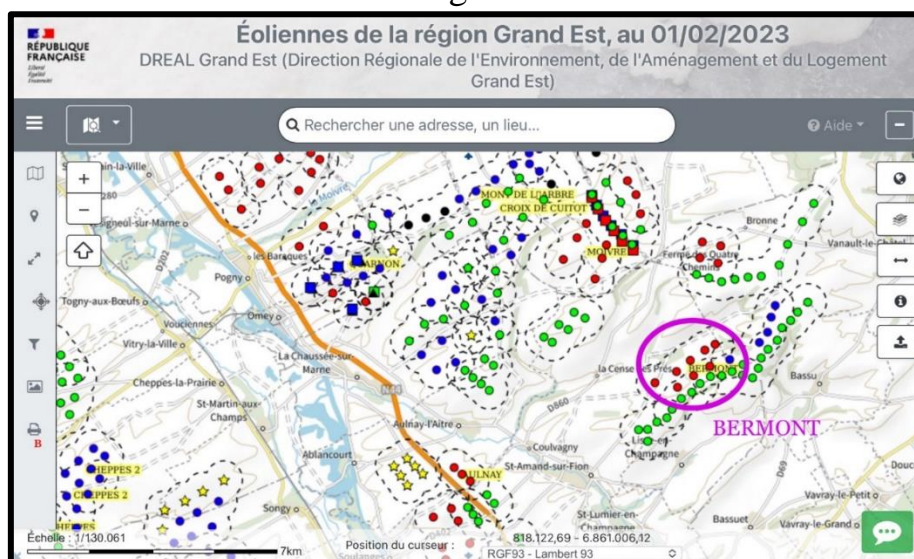
La saturation est indéniable.

**Quand va-t-on prendre conscience de cette invasion ?**

Ci-dessous, une carte du contexte éolien fournie par le promoteur.



Et ci-dessous les données Dréal et sa légende au 1<sup>er</sup> Février 2023



Légende	
<b>Eolienne ICPE</b>	
● 2	: DDAU/DDAENV en instruction
■ 2RP	: Éolienne repowerée en instruction
● 3	: ICPE autorisée
■ 3RP	: Éolienne repowerée autorisée
● 4	: ICPE refusée (refus exprès)
● 5	: Éolienne construite/en service
■ 5RP	: Éolienne repowerée construite/en service
▲ 6	: Éolienne démontée
★ 7	: Projet déclaré sans suite
★ 9	: Dossier ICPE rejeté

*La carte du promoteur ne reflète pas du tout la réalité.* Tous les parcs ne sont pas référencés. Une façon bien malhonnête de tromper les habitants sur la gangrène qui ravage notre département.

De plus, ce projet est implanté dans la zone d'exclusion du Bien Unesco « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

Dans l'avis MRAe (2.2 Solutions alternatives et justification du projet) l'Ae **demande de ne plus envisager de projet entre Vitry le François et Châlons en Champagne** afin de protéger l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'Unesco.

***L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter l'examen des solutions alternatives par une véritable analyse d'autres localisations.***

En effet, comme indiqué au paragraphe 3.1.3, l'Ae considère que la densification des parcs sur le territoire doit avoir des limites tant dans un souci de préservation de la qualité de vie des habitants mais aussi pour la préservation des oiseaux et des chauves-souris le fréquentant.

***L'Ae recommande à l'autorité préfectorale d'inciter les développeurs à ne plus envisager de projet sur le territoire longeant la route entre Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne et de limiter désormais les projets d'extension sur le territoire afin de ne pas risquer de remettre en cause l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'UNESCO.***

L'effet cumulé du projet Bermont avec les nombreux parcs alentour vient confirmer **l'altération du paysage du vignoble**. En effet, il vient en ajout de visibilité, là où c'est déjà fortement marqué par des éoliennes.

Il est plus que temps qu'on stoppe cet envahissement éolien.

D'autant que la multiplication des parcs éoliens pour une production électrique aussi peu fiable n'y changera rien car l'énergie est intermittente et non-pilotable. **Donc pas de vent, pas d'électricité.** L'équation est pourtant simple à comprendre.

Comparatif entre le 3 Février 2022 et le 3 Février 2023, on voit la production aléatoire de l'éolien avec un facteur de charge maximum de 25% ne produit qu'environ 8% de notre énergie en moyenne.



**La production éolienne (non pilotable) qui malgré le doublement, voire le triplement des parcs, n'apportera jamais une autonomie compatible avec une demande à la carte.**

- Schéma Régional Éolien

Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Champagne-Ardenne identifie des couloirs de migration avifaune plus à l'Est du parc éolien La Blanche Côte. **Cependant la proximité des différents parcs sur cette zone va assurément intensifier la pression sur les couloirs de migration. Et donc impacter le parc de Bermont.** La création de haies arbustives et de bandes enherbées (sans localisation exacte et donc sans autorisation préalable des propriétaires) est une vaste supercherie au vu de la densité éolienne dans le secteur.

- Biodiversité

4 des 8 éoliennes sont à moins de 200 m de haies ou boisements, ce qui ne respecte pas la préconisation du SRE Champagne-Ardenne. Avec un niveau fort au niveau des lisières, les chauves-souris doivent bénéficier de mesures spécifiques. Et comme toujours, il faudra prévoir un rapport de suivi environnemental post-

implantation. Mais, en attendant, c'est fort préjudiciable pour la préservation de l'espèce.

Et y-aura-t-il vraiment un suivi ?

- La consultation des habitants

Les projets de parc éolien sèment de plus en plus la discorde dans de nombreuses communes. ***Une consultation locale avant toute délibération*** en conseil municipal pour accorder une étude de faisabilité devrait être systématique. Cet avis qui n'est que consultatif annoncerait l'avis réel des habitants et non pas les intérêts d'une minorité.

Pour terminer, à la différence des promoteurs, je n'ai aucun intérêt mercantile de quelque nature que ce soit pour ma contribution à cette enquête publique.

Je souhaite juste alerter, sensibiliser et mettre en lumière le saccage environnemental de notre territoire.

Stop à l'envahissement éolien.

**Non au projet du parc de Bermont.**

Merci de m'avoir lue.

pour SAPE